

Il y a plusieurs façons d'envisager la question. J'ai déjà eu l'occasion de parler du projet de loi à l'étape du rapport et j'ai signalé que le Canada détenait à un certain moment environ 5 p. 100 du commerce mondial alors qu'il n'en a plus que 3.6 p. 100 à l'heure actuelle. J'aurais peut-être dû aller plus loin et dire que les perspectives sont encore plus sombres en ce qui concerne les éléments de notre part des échanges mondiaux. Je pense aux produits manufacturés, cela va de soi. A une certaine époque, nous détenions plus de 4 p. 100 de l'ensemble mais nous n'avons plus qu'un peu plus de 2 p. 100 du commerce mondial des biens manufacturés. A mon avis, et bien des associations commerciales comme l'Association des manufacturiers canadiens ont déjà certainement fait cette réflexion, si nous pouvions récupérer ne fût-ce que notre juste part du marché mondial, surtout en ce qui concerne les produits manufacturés et semi-manufacturés, nous pourrions réduire le chômage de moitié. La réalité, c'est que notre part du commerce mondial n'a cessé de diminuer sous le règne de l'empereur et que peut-être la moitié du chômage actuel provient du fait que nous avons perdu notre juste part du commerce mondial. On peut comprendre dès lors que le débat sur les exportations et les importations, et surtout sur le projet de loi C-110, le projet de loi sur la Société pour l'expansion des exportations, est important.

• (1520)

Cela dit, il convient de se demander comment y remédier. A première vue, il faudrait tout faire pour que les entreprises canadiennes en général, et surtout les petites entreprises, obtiennent leur juste part du marché international. De là on peut se poser la question fondamentale de savoir si la Société pour l'expansion des exportations répond suffisamment aux besoins des Canadiens, des hommes d'affaires, et plus précisément des chefs de petites entreprises, et si elle leur permet de trouver des débouchés internationaux. En outre, nous devons nous demander si le Parlement a les moyens d'examiner les mesures prises par la Société pour l'expansion des exportations, de lui faire certaines suggestions peut-être, et, par-dessus tout, de trouver les résultats satisfaisants. La SEE doit non seulement bien faire son travail mais aussi rechercher la justice et tendre vers un objectif, celui de retrouver la place que nous avons perdue sur le marché mondial.

Voilà toute la raison d'être du débat sur le projet de loi C-110. Les phoques savants en face de nous trépignt souvent d'impatience lorsque nous retardons l'adoption d'une mesure parce que certaines dispositions ont besoin d'être modifiées. Nous avons fait plusieurs propositions d'amendement, en l'occurrence. Nous aurions préféré qu'elles soient toutes adoptées, mais nous avons dû accepter certains compromis qui ne nous satisfont qu'à demi. Mais cela valait tout de même la peine. Bien entendu, je veux parler des amendements à ces chèques en blanc que le gouvernement aime voir le Parlement lui accorder. Nous avons du moins réussi à tempérer cette mesure. Mieux encore, nous avons pu inscrire dans le projet de loi une disposition qui oblige la SEE à présenter chaque année au comité voulu de la Chambre son rapport annuel et ses états financiers.

Je voudrais maintenant souligner pourquoi il m'apparaît si important que le Parlement effectue cet examen. Au cours du débat sur le projet de loi à l'étape du rapport, j'ai dit que la plupart des Canadiens n'en croiraient pas leurs oreilles s'ils

Expansion des exportations—Loi

apprenaient que, sur ses opérations et ses engagements financiers de l'ordre d'environ 2.5 milliards de dollars dans l'ensemble en 1982, la Société pour l'expansion des exportations a consenti 957 millions à une seule société, Bombardier. J'invite les intéressés à aller lire à la bibliothèque le rapport annuel de Bombardier. Ils auront peine à croire que, par rapport à l'importance de cette entreprise, la Société pour l'expansion des exportations se soit estimée en droit de lui consentir un prêt de presque un milliard de dollars. En 1982, par exemple, le total des ventes de Bombardier s'est élevé à 448 millions. En un an, elle a obtenu des prêts qui lui permettront d'augmenter ses ventes à presque un milliard de dollars.

Lorsqu'il s'agit d'une opération qui représente près de 40 p. 100 du chiffre d'affaires de la Société pour l'expansion des exportations en 1982, nous sommes certes en droit de demander si ce fut une sage décision. Nous devons demander si la demande d'emprunt a été examinée minutieusement et quand nous aurons l'occasion de scruter les décisions de la SEE qui se sont révélées si favorables à cette seule entreprise.

Et ce n'est pas tout. Combien de Canadiens savent qu'un pays a reçu ce qu'on appelle des facilités de crédit non confirmées de 2 milliards et demi de dollars? Je fais allusion à un accord conclu avec la Chine il y a déjà quelque temps. C'est peut-être une décision très judicieuse pour les Canadiens, mais, à titre de députés mandatés par nos électeurs, nous devons insister pour que le gouvernement nous prouve que le marché qu'il propose est équitable et qu'il profitera aux Canadiens—surtout aux petits commerçants, car la SEE n'est pas tout à fait équitable envers eux—avant de conclure des marchés de cette nature-là.

D'ailleurs, l'incurie de diverses sociétés de la Couronne a été étalée au grand jour. Je pourrais prendre tout le temps qui me reste seulement pour énumérer les sociétés en cause, y compris Consolidated Computer et Canadair. Je me contenterai de dire que non seulement notre génération mais aussi les générations futures perdront des milliards de dollars des contribuables parce que le gouvernement n'a pas la compétence nécessaire pour administrer la majorité des sociétés de la Couronne.

Il semble que la SEE ait ses coudées franches. Bombardier a bénéficié de presque 40 p. 100 des prêts de la SEE en 1982, alors qu'une belle petite entreprise de la Couronne, de Havilland, a reçu 200 millions de dollars. Si le gouvernement a cru bon de prêter 200 millions à une entreprise, à une société de la Couronne, nous avons raison de nous demander si c'était la meilleure façon de dépenser cet argent, ou s'il n'aurait pas été préférable de consentir des prêts à 100 ou à 1,000 entreprises plus modestes.

L'exemple de de Havilland est approprié, mais je trouve intéressant de voir quels pays ont obtenu des prêts. Par exemple, en 1982, un crédit de 25.190 millions de dollars a été accordé à un pays appelé la République unie du Cameroun. De même, on constate que la Colombie a obtenu deux prêts, l'un de 1.466 million de dollars et l'autre de 1.460 million de dollars, et dans les deux cas, le bénéficiaire était la firme canadienne de Havilland. La Colombie a également obtenu une somme de 3.502 millions de dollars, toujours à l'avantage de de Havilland.